

AG – Assemblée générale 2017

AG30/09

Rapports financiers intermédiaires pour l'exercice biennal 2016-2017 au 30 septembre 2017

(non audité – pour information)

TABLE DES MATIÈRES :

(TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN EUROS)

TABLEAU 1 : BILAN DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET AU 30 SEPTEMBRE 2017	Page 1
TABLEAU 2 : BILAN DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL NON CLÔTURÉ (AU 30 SEPTEMBRE 2017)	Page 2
TABLEAU 3 : CAISSE ET SOLDE EN BANQUE	Page 6
TABLEAU 4 : BILAN DES CONTRIBUTIONS À PERCEVOIR	Page 6
TABLEAU 5 : CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES À PERCEVOIR	Page 7
TABLEAU 6 : PASSIF COURANT	Page 11
TABLEAU 7 : PROVISIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL	Page 11
TABLEAU 8 : RÉSERVES	Page 14
TABLEAU 9 : AUTRES CONTRIBUTIONS	Page 15
TABLEAU 10 : DÉPENSES DE PERSONNEL	Page 16
TABLEAU 11 : BILAN DE COMPARAISON DES BUDGETS AVEC LES MONTANTS RÉELS / POUR LA PÉRIODE NON CLÔTURÉE AU 30 SEPTEMBRE 2017	Page 17
ANNEXE 1 : CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES	Page 18
ANNEXE 2 : AUTRES CONTRIBUTIONS (CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET DONNS)	Page 21

**TABLEAU 1 : BILAN DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES RÉSERVES AU
31 DÉCEMBRE 2015 ET AU 30 SEPTEMBRE 2017**

	Section/Tableau	Au 31 Déc. 2015	Au 30 Sept. 2017
ACTIF			
Comptes courants bancaires	Tableau 3	1 244 983	1 226 223
Comptes de dépôts à court terme	Tableau 3	2 557 478	2 620 944
Comptes de dépôts à long terme	Tableau 3	5 594 180	5 470 724
CAISSE ET SOLDE EN BANQUE		9 396 642	9 317 891
Contributions à recevoir	Tableau 4	210 689	1 201 552
Sommes à percevoir sur contrats		969 898	2 049 820
Autres sommes à percevoir		5 508	6 994
À PERCEVOIR		1 186 095	3,258,366
TOTAL ACTIF		10 582 737	12 576 256
PASSIF ET RÉSERVES			
Passif courant	Tableau 6	225 668	36 222
Provisions en faveur du personnel	Tableau 7	3 568 556	3 902 565
Financement extérieur disponible	Tableau 11	1 247 837	1 651 190
Fonds de dotation (Fonds ÉPA)	Section 8	2 557 478	2 620 944
TOTAL PASSIF		7 599 539	8 210 921
Réserves	Tableau 8	2 316 468	3 150 138
Excédent/(Déficit) des recettes et dépenses		666 731	1 215 197
TOTAL RÉSERVES ET EXCÉDENT		2 983 199	4 365 335
TOTAL PASSIF ET RÉSERVES		10 582 738	12 576 256

TABLEAU 2 : BILAN DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL NON CLÔTURÉ AU 30 SEPTEMBRE 2017

Détails des fonds assortis ou non de conditions - Recettes et dépenses

	Fonds ICCROM	Autres contributions (Financements extérieurs)	Total
RECETTES			
Contributions des États membres	7 144 189	-	-
Autres contributions (Contributions volontaires et dons)	25 635	5 167 281	5 192 916
Autres recettes	585 907	-	585 907
Autres sources de financement	338 577	-	338 577
TOTAL RECETTES	8 094 309	5 167 281	13 261 589
DÉPENSES			
Dépenses de personnel	5 343 518	1 588 766	6 932 285
Conseil et autres services	580 908	1 392 822	1 973 730
Voyages et formations	377 088	1 269 310	1 646 398
Services administratifs	318 639	151 381	470 019
Entretien et réparations	146 326	332 596	478 923
Équipement	47 503	173 243	220 745
Opérations financières	-	2 747	2 747
TOTAL DÉPENSES	6 813 982	4 910 864	11 724 846
EXCÉDENT / DÉFICIT D'EXPLOITATION			
Écarts de change non réalisés	38 894	-	38 894
Transfert d'arriérés à la réserve opérationnelle	360 440	-	360 440
EXCÉDENT /(DÉFICIT)	958 781	256 416	1 215 197

1. ACTIVITÉS PRINCIPALES DE L'ICCROM

L'ICCROM est une organisation intergouvernementale ayant son siège à Rome en vertu d'un accord signé par l'UNESCO et le gouvernement italien en 1957, et ratifié en 1960. Le principal objectif de l'ICCROM est de contribuer à la conservation et la restauration du patrimoine culturel mondial en créant, développant, favorisant et facilitant les conditions de cette conservation et cette restauration.

Plus d'un demi-siècle après sa création par l'UNESCO après la Seconde Guerre mondiale en réponse aux besoins urgents de reconstruction du patrimoine, l'ICCROM doit à nouveau répondre aux défis croissants de la conservation du patrimoine sur le plan mondial.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'ICCROM sont préparés conformément au Règlement financier de l'ICCROM tel qu'il a été révisé et approuvé par l'Assemblée générale d'avril 2000, sur la base de la version adoptée par le Conseil provisoire lors de sa 2^{ème} session tenue en avril 1959.

La période comptable de l'ICCROM s'étend sur deux années civiles, du 1^{er} janvier de la première année au 31 décembre de la seconde. Les états financiers sont préparés sur la base des coûts historiques, et en présumant de la pérennité de l'organisation, ce qui laisse supposer que les États membres continueront à verser à l'ICCROM les contributions nécessaires pour lui permettre de maintenir, dans un proche avenir, un niveau d'activité comparable à celui d'aujourd'hui.

b) Contributions des États membres

Le budget d'exploitation de l'ICCROM repose essentiellement sur les contributions de ses 135 États membres. Pour l'exercice biennal 2016-2017, les contributions ont été calculées sur la base du barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le barème des quotes-parts de l'ICCROM est établi avec les mêmes taux minimum et maximum, tous les autres taux sont ajustés en fonction de la différence existant dans la composition de la liste des États membres des deux organisations, afin d'obtenir un taux ICCROM de 100 %. Les contributions sont fixées sur la base du taux affecté à chaque État membre, proportionnellement au total de ces taux.

Les contributions des États membres sont considérées comme des recettes et des sommes à percevoir au début de l'année civile de référence.

Lorsqu'un État membre ne verse pas sa contribution annuelle pendant trois années consécutives, le solde total non réglé est inscrit dans la provision pour les États membres en situation d'arriérés (contributions douteuses). Ces pays sont toutefois exclus de cette disposition si un paiement a été effectué durant la période concernée, ou s'ils disposent d'un plan de remboursement validé par l'ICCROM et respecté.

Conformément à l'amendement de l'Article 9 des Statuts de l'ICCROM, approuvé par l'Assemblée générale en novembre 2003, un État membre voit suspendue sa qualité de membre lorsqu'il n'a pas versé sa contribution durant six années civiles consécutives. Dans ce cas, toutes les contributions non réglées sont inscrites au compte des pertes et profits dans les états financiers.

En cas de réadmission de l'État membre au sein de l'organisation – dont la condition préalable est le règlement de l'ensemble des contributions dont il est redevable – les contributions inscrites au compte des pertes et profits seront enregistrées comme adjonction exceptionnelle à la réserve opérationnelle.

c) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les services sont assurés.

d) Financement extérieur (contributions volontaires et dons)

Outre les contributions de ses États membres, l'ICCROM reçoit des subventions (contributions volontaires et dons) définis comme extrabudgétaires. La plupart de ces fonds sont en effet des contributions versées pour des projets spécifiques et qui sont censées être inscrites au chapitre des recettes lorsque l'ICCROM a engagé des dépenses conformes aux restrictions spécifiques requises (fonds affectés). Ces promesses de dons faites à l'ICCROM mais non encore versées sont inscrites comme des « Fonds de dépôt (financement extérieur à dépenser) ».

e) Conversion monétaire

À partir du 1er janvier 2004, conformément à la décision de l'Assemblée générale du 20 novembre 2003, la devise fonctionnelle de l'ICCROM est l'euro. Les critères suivants sont appliqués pour la préparation des états financiers :

- Les fonds extrabudgétaires exprimés en dollars des États-Unis ont été convertis en euros au taux de change mensuel des Nations Unies. Les contributions extrabudgétaires à recevoir et les fonds de dépôt sont convertis en euro, en appliquant le même taux de change que celui employé lors de l'enregistrement initial des transactions. La différence entre le taux de change initial et le taux de change en vigueur dans le bilan des recettes et des dépenses est enregistrée au moment de l'encaissement des paiements par l'ICCROM, et est incluse dans les Contributions des États membres.
- L'actif, le passif, et le solde des réserves ont été convertis en euros au taux de 1,248 dollar des États Unis = 1 euro, taux officiel des Nations Unies au 1^{er} janvier 2004.
- Les autres recettes et dépenses exprimées en devises autres que l'euro ont été converties en euros au taux de change mensuel des Nations Unies.
- Les gains et pertes dérivant de la conversion à l'euro des dollars des États Unis, appelés « soldes en banque et de dépôt » au moment où le bilan financier a été préparé, sont inscrits sous « Écarts de change non réalisés » dans le bilan des recettes et des dépenses.

f) Actifs immobilisés

Conformément au régime comptable de l'ICCROM, les actifs immobilisés sont réglés dès leur acquisition.

g) Comptes de dépôts

Les investissements constituent des instruments financiers, essentiellement sous forme de certificats de dépôt, émis par des institutions financières, et sont évalués d'après leur valeur marchande, les changements étant inscrits sous « Autres recettes » dans le bilan des recettes et dépenses. L'achat et la vente d'investissements s'effectuent sur la base de leur valeur le jour de la transaction, c'est-à-dire le jour où l'ICCROM s'engage à acheter ou à vendre les actifs.

h) Publications

Le revenu tiré des publications est inscrit dès sa réception ; les dépenses relatives aux publications sont effectuées dès leur engagement, et aucune valeur n'est attribuée au stock de publications existant.

i) Indemnités de fin de service pour le personnel des services généraux

Le passif au titre des indemnités de fin de service pour le personnel des services généraux est intégralement provisionné et ce montant est imputé sur les recettes de la période durant laquelle il échoit. L'ICCROM rembourse également aux agents des services généraux les impôts dus et payés au titre des indemnités de cessation de service. Ce montant est également entièrement provisionné et imputé sur les recettes de la période à laquelle il se rapporte.

3. TABLEAU 3 : CAISSE ET SOLDE EN BANQUE

L'ensemble des comptes bancaires et comptes de caisse sont reportés en valeur nominale. Les comptes de dépôts à court terme viennent tous à échéance dans l'année qui suit la date du bilan.

	Au 31 déc. 2015	Au 30 sept. 2017
A. Comptes courants bancaires		
Comptes bancaires Intesa Sanpaolo ex BancaIntesa (Euro et USD)	693 118	715 976
Comptes bancaires Banca Popolare di Sondrio (Euro et USD)	539 516	501 288
Comptes bancaires UBS (Euro)	7 517	7 459
Caisse (Euro et USD)	4 832	1 500
Total comptes courants bancaires	1 244 983	1 226 223
B. Comptes de dépôts à court terme		
Dépôt Intesa Sanpaolo ex BancaIntesa (Euro et USD)	0	0
Dépôt Fineco Bank	0	0
BPS - Invest. Deposit Time (Euro)	10 145	184
BPS - gestion des actifs (Euro)	2 044 711	2 099 672
Ecobank Bénin	502 623	521 088
Total comptes de dépôts à court terme	2 557 478	2 620 944
C. Comptes de dépôts à long terme		
BPM - Invest. Dépôt à terme (Euro)	0	0
BPS - Invest. Dépôt à terme (Euro)	3 000 000	2 550 000
BPS - GPM ICCROM	636 836	877 112
Compte Réserves UBS	1 945 400	2 042 578
Compte Réserves UNFCU (USD)	11 944	1 034
Total comptes de dépôts à long terme	5 594 180	5 470 724
Total caisse et solde en banque	9 396 642	9 317 891

4. TABLEAU 4 : BILAN DES CONTRIBUTIONS À PERCEVOIR

	Au 30 sept. 2017
Exercice biennal en cours (2016/17)	1 323 238
Exercice biennal précédent	208 416
Créances longues (avant 2004)	37 516
Contributions à percevoir	1 569 170
Contributions douteuses à déduire	(367 618)
Total contributions à percevoir	1 201 552

TABLEAU 5 : CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES À PERCEVOIR AU 30 SEPT. 2017

État membre	Contribution à percevoir au 30 sept. 2017	État membre	Contribution à percevoir au 30 sept. 2017
AFGHANISTAN	-	CHILI	-
AFRIQUE DU SUD	27 978	CHINE	-
ALBANIE	-	CHYPRE	-
ALGÉRIE	5 131	COLOMBIE	9 745
ALLEMAGNE	-	CONGO	3 208
ANDORRE	17	CÔTE d'IVOIRE	406
ANGOLA	369	CROATIE	-
ARGENTINE	16 241	CUBA	-
ARMÉNIE	-	DANEMARK	-
AUSTRALIE	-	ÉGYPTE	5 020
AUTRICHE	-	ÉMIRATS ARABES UNIS	-
AZERBAÏDJAN	15	ÉQUATEUR	-
BAHREÏN	-	ESPAGNE	-
BANGLADESH	1 458	ESTONIE	-
BARBADE	-	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	812 046
BELGIQUE	-	ÉTHIOPIE	1 098
BÉNIN	738	Ex République fédérale de Yougoslavie	37 516
BOLIVIE	369	FÉDÉRATION DE RUSSIE	-
BOSNIE HERZÉGOVINE	-	FINLANDE	-
BOTSWANA	527	FRANCE	-
BRÉSIL	332 933	GABON	-
BRUNEI DARUSSALAM	1 920	GAMBIE	369
BULGARIE	-	GÉORGIE	-
BURKINA FASO	738	GHANA	1 394
CAMBODGE	12	GRÈCE	-
CAMEROUN	886	GUATEMALA	-
CANADA	-	GUYANE	-

État membre	Contribution à percevoir au 30 sept. 2017	État membre	Contribution à percevoir au 30 sept. 2017
HAÏTI	-	MAROC	2 325
HONDURAS	1 352	MAURICE	-
HONGRIE	-	MAURITANIE	1 798
INDE	12 706	MEXIQUE	-
IRAN	13 362	MONACO	-
IRAK	2 547	MONGOLIE	23
IRLANDE	-	MONTÉNÉGRO	-
ISRAËL	14 875	MOZAMBIQUE	2 422
ITALIE	-	MYANMAR	-
JAPON	-	NAMIBIE	369
JORDANIE	-	NÉPAL	778
KENYA	20	NICARAGUA	3 208
KOWEÏT	-	NIGERIA	6 792
LAOS	9	NORVÈGE	-
LESOTHO	-	NOUVELLE ZÉLANDE	-
LETTONIE	-	OMAN	-
LIBAN	3 174	PAKISTAN	1 205
LITHUANIE	-	PARAGUAY	-
LUXEMBOURG	-	PAYS-BAS	-
LYBIE	-	PÉROU	8 784
MACÉDOINE	-	PHILIPPINES	-
MADAGASCAR	363	POLOGNE	-
MALAWI	1 239	PORTUGAL	-
MALAYSIE	21 175	QATAR	7 862
MALDIVES	369	RÉP. DE CORÉE	74 893
MALI	-	RÉP. DOMINICAINE	-
MALTE	-	RÉP. TCHÈQUE	-

État membre	Contribution à percevoir au 30 sept. 2017	État membre	Contribution à percevoir au 30 sept. 2017
RÉP. UNIE DE TANZANIE	738	TCHAD	-
ROUMANIE	-	THAÏLANDE	-
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE	66	TOGO	369
ROYAUME-UNI	-	TRINITÉ ET TOBAGO	-
RWANDA	738	TUNISIE	4 100
SÉNÉGAL	2 537	TURQUIE	-
SEYCHELLES	-	URUGUAY	-
SLOVAQUIE	-	VENEZUELA	115 348
SLOVENIE	-	VIETNAM	-
SOUDAN	-	YÉMEN	369
SRI LANKA	-	ZAMBIE	-
SUÈDE	-	ZIMBABWE	20
SUISSE	-		
SWAZILAND	369		
SYRIE	2 732		

TOTAL DES CONTRIBUTIONS À PERCEVOIR EUR 1 569 170

5. TABLEAU 6 : PASSIF À COURT TERME

	Au 31 déc. 2015	Au 30 sept. 2017
Assurance	15 819	9 990
Contributions des États membres réglées à l'avance	38 061	24 232
Droits d'inscription aux cours payés à l'avance	5 715	-
Charges à payer	166 073	2 000
Total passif courant	225 668	36 222

Les charges à payer correspondent aux dépenses engagées durant l'exercice biennal et seront payées au cours de l'exercice biennal suivant.

6. TABLEAU 7 : PROVISIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL

	Au 31 déc. 2015	Au 30 sept. 2017
Indemnités de fin de service pour le personnel des services généraux	844 196	951 967
Primes de rapatriement	137 129	144 629
Assurance-maladie après cessation de service	2 294 702	2 571 640
Remboursement de l'impôt sur le revenu	292 529	234 330
Total provisions en faveur du personnel	3 568 556	3 902 565

a) Versements à la cessation de service pour le personnel des services généraux

Conformément au Règlement du personnel de l'ICCROM (Article 24), les membres du personnel des services généraux ont droit à un « versement à la cessation de service », lors de leur départ de l'organisation, quelle qu'en soit la raison. Le montant dû est fonction des années de service de l'employé et de son traitement au moment de son départ. Le personnel recruté avant le 1^{er} janvier 1991 reçoit l'équivalent d'un mois de salaire pour chaque tranche de douze mois travaillés à l'ICCROM. Quant au personnel recruté après le 1^{er} janvier 1991, il reçoit l'équivalent d'un mois de salaire pour chaque tranche de treize mois et demi de service.

Au 31 décembre de chaque année, le montant provisionné les années précédentes est réévalué à un taux annuel de 1,5 % plus 75 % du taux annuel d'inflation de l'indice des prix à la consommation pour les familles des travailleurs et des employés (FOI) publié par l'office national italien de la statistique (ISTAT).

Les membres du personnel peuvent demander une avance sur le versement à la cessation de service acquis, qui est enregistré en déduction du passif. À compter du 1^{er} novembre 2014, la possibilité de rembourser les avances a pris fin.

b) Prime de rapatriement

L'ICCROM est tenu de verser à tout employé recruté hors d'Italie, au terme de son contrat, une prime de rapatriement. Pour pouvoir bénéficier de cette prime, les personnes concernées doivent être employées par l'ICCROM pendant une durée minimum de deux ans. Le montant de la prime est fonction de facteurs tels que le nombre d'années de service, le salaire, etc., et ne peut être réclamé que lorsque l'employé regagne son foyer d'origine.

c) Charges à payer au titre de l'assurance-maladie après cessation de service (ASHI)

L'ICCROM adhère au plan d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour le personnel recevant une pension des Nations Unies et habilité à y cotiser, sur une base de partage des coûts. L'ASHI opère sur la base d'un régime de retraite par répartition, les coûts annuels étant couverts par les budgets annuels et les cotisations du personnel. L'évaluation actuarielle du plan demande à ce que l'organisation fasse des hypothèses afin d'avoir la meilleure estimation possible des coûts à pourvoir afin de couvrir ces services pour son personnel dans le futur. Ces hypothèses sont basées sur une approche développée par les cabinets de conseil en actuariat et approuvées par les normes comptables sont considérées comme la méthode la plus précise pour projeter les coûts obligatoires futurs de l'organisation. L'évaluation des passifs liés à l'ASHI est extrêmement sensible et les variations annuelles peuvent être très importantes. Les principaux facteurs qui entraînent des écarts dans les passifs annuels, collectivement désignés sous le nom d'hypothèses financières actuarielles, comprennent la démographie (entre autres les estimations du taux de mortalité, le taux de rotation des membres du personnel, le taux de réclamation dans le cadre des régimes médicaux, etc.) et les facteurs financiers (comme le taux d'actualisation, les salaires et avantages futurs, les coûts médicaux futurs, etc.). En raison des évolutions de ces facteurs, tant internes qu'externes, l'organisation, de concert avec les actuaires, effectue un examen annuel des hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle et les ajuste si besoin pour obtenir un calcul plus précis du passif de l'ASHI. Encore une fois, comme la plupart des calculs actuariels, les évaluations annuelles sont sujettes à d'importantes fluctuations. En particulier, les valeurs des passifs de l'ASHI sont très sensibles aux variations du taux de change euro-dollars des États-Unis, du taux d'actualisation, du nombre des demandes de remboursement de frais médicaux et du taux d'inflation.

Jusqu'à l'exercice biennal clos au 31 décembre 2013, l'ICCROM provisionnait 100% du passif estimé au titre de l'ASHI en prenant en compte les résultats d'évaluation d'un actuaire indépendant (Aon Hewitt), commissionné par l'organisation des Nations unies sur la base de l'application de la norme comptable internationale n°19 (IAS 19).

Néanmoins, pour l'exercice biennal clos au 31 décembre 2015 et les exercices biennaux actuel et futurs, l'ICCROM a commissionné une évaluation actuarielle du passif de l'ASHI par une autre société actuarielle indépendante (Parametrica) en utilisant des hypothèses spécifiquement applicables au personnel de l'ICCROM. Cela a permis à l'ICCROM de réduire considérablement son passif de l'ASHI et l'allocation financière correspondante tout en continuant à accumuler 100% du passif estimé. Sur la base d'une nouvelle évaluation actuarielle au 31 décembre 2015, aucun ajout de passif n'a été nécessaire. En 2016, afin de continuer à financer 100% du passif estimé au titre de l'ASHI, une provision de 276 938 euros a été effectuée. La provision prévue pour l'année 2017 (non encore enregistrée) est de 93 475 euros, ce qui porte le montant estimé total de la provision pour le passif à 370 413 euros pour l'exercice biennal en cours. En 2015, les évaluations actuarielles totales du passif de l'ASHI effectuées par Hewitt étaient estimées à 3 566 451 euros tandis que celle estimée par Paramétra était de 2 161 341 euros. À la fin 2015, lorsque le changement d'hypothèses actuarielles a été approuvé par le Conseil de l'ICCROM, les auditeurs de l'ICCROM ont indiqué que l'organisation avait déjà accumulé 2 294 702 euros au titre de sa contribution au passif de l'ASHI.

Les fonds destinés à couvrir les charges liées à l'ASHI sont intégrés à l'actif global de l'ICCROM (comptes courants bancaires, comptes de dépôts à court et à long terme).

d) Remboursement des impôts par l'ICCROM aux employés italiens et aux employés considérés fiscalement résidents en Italie

En 1978, le Conseil de l'ICCROM a instauré un système de remboursement des impôts afin de placer les employés italiens et les employés considérés comme fiscalement résidents en Italie dans la position qu'ils auraient été si leurs émoluments n'avaient pas été imposables. En 1992, la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies étant entrée en vigueur à la suite de l'adhésion de l'Italie à la Convention en 1985, le gouvernement italien a inséré l'ICCROM dans la liste des organisations auxquelles les dispositions de la Convention étaient applicables. En particulier, en vertu de l'art. VI, sect. 19 de la Convention, tous les salariés auraient dû bénéficier de

l'exonération fiscale sur leur impôt sur le revenu et leurs émoluments. Toutefois, les employés italiens sont restés assujettis à l'impôt et la pratique du remboursement du personnel a continué. Depuis 2011, l'ICCROM a engagé des discussions avec le gouvernement italien au sujet de l'applicabilité intégrale de la Convention concernant l'exonération fiscale du personnel de l'ICCROM. En octobre 2015, elle a sollicité l'opinion de Ludovici and Partners, un cabinet d'avocats spécialisé dans les questions fiscales internationales. L'avis juridique du cabinet a été présenté au Conseil de l'ICCROM au cours de sa 85e session. Elle a fourni des arguments juridiques solides à l'appui des revendications de l'ICCROM sur la base de la Constitution italienne et du droit international. Depuis, après plusieurs années de discussions, le gouvernement italien a présenté au Parlement un projet de loi (Disegno di legge) demandant la ratification de l'accord de Siège de l'ICCROM en Italie incluant les clauses relatives aux privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies en matière d'exonération d'impôt pour l'ensemble du personnel de l'organisation.

Pour l'année 2016 et pour l'année 2017 au 30 septembre, 435 672 euros ont été accrus. La provision prévue pour le reste de l'année 2017 (non encore accrue) est de 70 000 euros, ce qui porte le coût total estimé du remboursement de l'impôt pour l'exercice biennal à 505 672 euros, y compris l'estimation des coûts relatifs au remboursement de l'impôt sur les prestations de cessation de service pour le personnel des services généraux. Ce point n'avait pas été prévu dans le budget approuvé par l'Assemblée générale en novembre 2015. Toutefois, l'organisation a recouvré 145 077 euros provenant de la provision effectuée pour le remboursement d'impôt de 3 retraités de l'ICCROM qui n'ont pas présenté de demande de remboursement à l'ICCROM dans la période de 24 mois suivant leur départ de l'Organisation, comme le prévoit le règlement du personnel.

7. FINANCEMENT EXTÉRIEUR - CONTRIBUTIONS, DÉPENSES, SOMMES À PERCEVOIR ET SOLDE NON RÉGLÉ

Comme indiqué à la Remarque 2(d), les fonds engagés pour l'ICCROM, mais non encore encaissés dans la mesure où les dépenses n'ont pas été engagées en conformité avec les restrictions spécifiques définies pour le projet, sont placés dans la section « Fonds de dépôt (financement extérieur à dépenser) ».

Les fonds acquis mais non encore perçus par l'ICCROM provenant des différents donateurs extérieurs concernés sont placés dans la section « À percevoir sur contrats ».

8. FONDS DE DOTATION (FONDS ÉPA)

Le Fonds de dotation de l'École du Patrimoine Africain (ÉPA) a été institué en mai 2001 avec pour objectif principal de soutenir l'École dans l'accomplissement de ses activités de formation en conservation et valorisation du patrimoine culturel dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone, lusophone et hispanophone. Seuls les intérêts dégagés par le Fonds peuvent être partiellement ou intégralement affectés pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'ÉPA.

Le Fonds ÉPA est sous la responsabilité fiduciaire de l'ICCROM et de son Directeur général. Il est géré à travers un Comité de gestion composé des quatre membres suivants : le Directeur général de l'ICCROM, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, et de deux conseillers en investissement.

Entre 2000 et 2013, des contributions ont été reçues de la part de 24 donateurs représentant des gouvernements, des institutions et de divers individus privés. Le changement relatif au solde du fonds de dotation est lié au changement de la juste valeur du marché concernant le compte de dépôts. Au 30 septembre 2017, le fonds de dotation atteignait un montant total de 2 620 944 euros.

L'Article 11 des statuts du Fonds ÉPA stipule que son Comité de gestion peut dissoudre le Fonds après avoir consulté le Conseil de l'ICCROM. Cette décision doit être prise à l'unanimité des membres du Comité de gestion du Fonds ÉPA. En cas de dissolution, le capital est reversé aux donateurs, s'ils le désirent, à hauteur d'un montant proportionnel à leur contribution.

9. TABLEAU 8 : RÉSERVES

	Réserve opérationnelle and excédent/ (déficit)	Réserve San Michele	Fonds des bourses d'études	Réserve H.J. Plenderleith	Total des Réserves
Solde au 31 Déc. 2011	1 293 571	27 158	118 568	19 550	1 458 847
Solde au 31 Déc. 2013	1 233 230	133 917	138 568	19 550	1 525 265
Solde au 31 Déc. 2015	2 647 636	133 917	182 096	19 550	2 983 198
Solde au 30 Sept. 2017	2,828,075	133 918	168 596	19 550	3 150 138

a) Réserve opérationnelle

Selon les Règles financières de l'ICCRUM, l'Organisation maintient une réserve pour couvrir les dettes découlant d'opérations financées sur ses contributions volontaires et dons. L'objet de la réserve est de protéger l'ICCRUM contre les déficits imprévus consécutifs à des ajustements liés à l'exécution du programme et budget, à l'inflation ou aux opérations de change, ou de s'acquitter des obligations légales en cas de cessation soudaine d'activités financées par les contributions volontaires et dons. Elle couvre également les retards dans le paiement des contributions promises et comble les manques à gagner des fonds. La réserve est également utilisée comme outil de gestion des flux de trésorerie. Lorsque des promesses de contributions ou de dons ont été reçues d'un donateur, mais que les fonds ne sont pas encore disponibles, une avance sur la réserve opérationnelle peut être allouée au projet afin de permettre aux activités de commencer ou de continuer. Une fois que les fonds des donateurs sont reçus, la réserve opérationnelle est remboursée et les fonds sont de nouveau disponibles pour répondre à un besoin futur de même nature. Une réserve opérationnelle substantielle est nécessaire pour faciliter les flux de trésorerie en début de chaque cycle annuel avant que les contributions obligatoires des États membres sont versées, et pour faire face à d'autres coûts imprévus. Le niveau de la réserve est augmenté par les potentiels intérêts arrivés à maturité à la fin de chaque exercice biennal et par le versement des arriérés de longue date dus par les États membres.

Au 30 septembre 2017, le niveau de la réserve opérationnelle était de 2 828 075 euros.

Les mouvements observés au niveau de ce fonds pour l'exercice biennal à-date s'explique comme suit :

- une augmentation de 360 439 euros se rapportant aux arriérés partiellement payés par la Fédération de Russie durant l'exercice biennal actuel ;
- une augmentation de 666 731 euros liée à l'excédent de l'exercice biennal précédent suite au changement de l'évaluation actuarielle de l'ASHI, déduit des excédents payés pour le remboursement des impôts ;
- une réduction de 100 000 euros au titre du transfert pour le paiement de la migration vers SAP (système d'information de gestion financière et comptable) approuvée par le Conseil en novembre 2015 ;
- une réduction de 80 000 euros correspondant à une provision pour les frais liés au recrutement du prochain Directeur général (cabinet de recrutement et débours divers).

b) Réserve San Michele

À ce jour aucun mouvement n'a été effectué durant l'exercice biennal.

c) Fonds des bourses d'études

Le Fonds des bourses d'études a été utilisé à hauteur de 13 500 euros pour financer les frais de subsistance des stagiaires en 2017.

d) Réserve H.J. Plenderleith

À ce jour aucun mouvement n'a été effectué durant l'exercice biennal.

10. CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES

Ces contributions correspondent aux contributions obligatoires reçues des États membres. Pour l'exercice biennal clos au 31 décembre 2017, les contributions des États membres (en euros) peuvent être analysées comme présentés dans l'**Appendice 1**.

11. TABLEAU 9 : AUTRES CONTRIBUTIONS

Les autres contributions correspondent au financement extérieur versé par des donateurs ou des pays membres pour des projets.

	Exercice biennal 2014- 2015	Exercice biennal 2016- 2017 au 30 Sept. 2017
Japon - détachement	134 218	109 043
Italie - détachement	36 414	25 635
Autres financement extérieur (contributions volontaires et dons)	2 638 786	4 535 467
Italie – contribution pour l'entretien du bâtiment (Accord de siège)	192 861	266 354
Dépenses administratives recouvrées	143 735	256 416
Total Autres contributions	3 146 014	5 192 916

Le Conseil, lors de sa réunion en novembre 2003, a approuvé un taux minimum de 10 % à appliquer pour le recouvrement des dépenses administratives liées aux projets financés par des contributions volontaires.

12. TABLEAU 10 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Exercice biennal 2014-2015	Exercice biennal 2016-2017 au 30 sept.
Salaire de base	4 705 004	4 606 095
Heures supplémentaires	16 473	6 600
Allocations et prestations diverses (incl. remboursements impôts)	529 930	443 944
Indemnités de départ (versement à la cessation de service du personnel des services généraux)	189 362	134 646
Régimes de prestations (UNJSPF et plan d'assurance maladie)	1 061 569	1 114 296
Assurance-maladie après cessation de service	61 738	57 771
Plan d'assurance-maladie après cessation de service (Contribution au plan ASHI)	-	276 938
Bénéfices du personnel recruté internationalement (allocation de frais d'études et prime de rapatriement)	183 092	277 404
Autres bénéfices non salariaux	5 198	4 999
Assistance / main d'œuvre temporaire	-	9 590
Total Dépenses de personnel	6 752 365	6 932 285

L'ICCROM est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) qui a été créée pour assurer le versement de prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et de prestations connexes aux employés concernés. La CCPPNU est un régime par capitalisation à prestations définies qui détermine les prestations versées en fonction de l'âge de la retraite, du traitement ouvrant droit à pension et de la période d'affiliation. Les obligations financières de l'ICCROM vis-à-vis de la Caisse comprennent ses cotisations obligatoires, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, et la part qu'elle devra verser, le cas échéant, pour couvrir un éventuel déficit actuariel de la Caisse, en application de l'article 26 du Règlement de celle-ci. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'Article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. À la date du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a jamais invoqué cette disposition.

L'ICCROM verse des cotisations pour le compte de son personnel (actuellement payables par l'affilié et l'ICCROM à hauteur de 7,9 % et 15,8 % respectivement de la rémunération soumise à retenue pour pension) et serait, en vertu de la Norme comptable internationale n°19 (révisée), coresponsable, au prorata de sa part, de tout déficit. La somme des cotisations de retraite versées au cours de l'exercice biennal 2016-2017 non clôturé (au 30 sept. 2017) s'élève à 941 084 EUR (contre 866 923 EUR pour l'exercice biennal 2014-2015) et fait partie du montant total du fonds d'indemnisation des retraites qui s'élève à 1 114 296 EUR (contre 1 061 569 EUR pour l'exercice biennal 2014-2015). L'ICCROM n'est pas en mesure de déterminer à des fins comptables sa part en ce qui concerne la situation financière et la performance du plan avec suffisamment de fiabilité, et par conséquent n'a pas inscrit d'avoirs dans ses comptes à cet égard ni inclus d'autres informations connexes, comme le rendement des actifs du régime.

La ligne « Plan d'assurance-maladie après cessation de service » correspond au coût total encouru par l'ICCROM au titre du personnel retraité, tandis que la ligne « Assurance-maladie après cessation de service » représente l'augmentation du passif au titre de l'assurance-maladie.

13. ACTIFS IMMOBILISÉS

Au cours de l'exercice biennal au 30 septembre 2017, les acquisitions et frais relatifs aux actifs immobilisés s'élevaient à 220 745 EUR (contre 46 537 EUR pour l'exercice biennal 2014/2015).

**TABLE 11 : BILAN DE COMPARAISON DES BUDGETS AVEC LES MONTANTS RÉELS / POUR LA PÉRIODE NON CLÔTURÉE
AU 30 SEPTEMBRE 2017**

All amounts are in Euro	ICCRUM Budget Approved Operational A.	ICCRUM Budget Approved Staff B.	ICCRUM Supplementary Budget Bdg. Adjustment C.	ICCRUM Expenditure on Regular Budget D.	% Exp. on Regular Budget	ICCRUM Expenditure on Staff Budget E.	% Staff Costs on Regular Budget	Outstanding Regular Budget Balance F.(A+B+C-D-E)	Progr. Budget from Ext. Fund. at disposal for the Biennium G.	Staff Budget paid from Ext. Funding Allocated H.	Total Expenses from External Funding I.	Outstanding External Funding Balance J.(G+H-I)	External Funding not Allocated K.	Total free Balance L.(F+H+K)
I. CORPORATE OPERATIONAL COSTS														
General Assembly	70,000	-	-	28,983	41,40%	-	-	41,017	-	-	-	-	-	41,017
Council/Bureau	40,000	-	-	59,185	147,96%	1,063	-	(20,248)	10,000	-	-	2,647	-	(17,601)
General Mgr. Coord. - Tax Reimb - Prg. Reserve	28,000	1,653,161	375,308 (e)	350,820	1252,93%	1,662,520	100,55%	43,329	214,675	-	3,243	211,432	-	254,761
Logistics	512,000	223,233	(70,000) (e)	277,355	54,17%	158,204	70,87%	229,675	266,354 (e)	-	306,389	(40,035)	-	189,640
LAN Administration	196,000	238,649	(46,000) (e)	114,024	58,18%	233,847	97,99%	40,778	-	-	-	-	-	40,778
Finance and Administration	94,000	428,011	-	31,946	33,98%	359,630	84,02%	130,436	-	-	-	-	-	130,436
Total: Corporate Operational Costs	940,000	2,543,054	259,308	862,313	91,74%	2,415,062	94,97%	464,987	491,029	-	316,985	174,044	-	639,030
II. PROGRAMME COSTS														
B.1 DEVELOPING & PROMOT DISASTER & RISK		342,367				277,755	81,13%	64,612		28,890	22,632	6,258		70,871
B1.1 Training	130,522	-	13,247	88,037	67,45%	-	-	55,732	186,829	-	114,236	72,593	-	128,325
B1.2 Research	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B1.3 Communication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B.2 INTEGRATING MAT SCIENCE & TECHN		490,076				386,335	78,83%	103,741		31,231	27,989	3,243		106,984
B2.1 Training	166,000	-	41,465 (e)	133,578	80,47%	-	-	73,887	40,893	-	13,027	27,866	-	101,753
B2.2 Research	12,000	-	(11,808) (e)	192	1,60%	-	-	0	-	-	-	-	-	0
B2.3 Communication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B.3 IMPROVING CONS & MGT PRACTICES WHIC		452,013				423,811	93,76%	28,203		115,885	91,872	24,013		52,216
B3.1 Training	79,000	-	-	69,000	87,34%	-	-	10,000	185,164	-	145,415	39,749	-	49,749
B3.2 Research	-	-	-	-	-	-	-	-	27,416	-	27,416	-	-	-
B3.3 Communication	-	-	-	-	-	-	-	-	387,642	-	244,755	142,888	-	142,888
B.4 PROMOT PEOPLE-CENT APPR TO CONS		89,329				94,980	106,33%	(5,651)		32,442	27,727	4,715		935
B4.1 Training	35,000	-	-	34,884	99,67%	-	-	116	-	-	-	-	-	116
B4.2 Research	5,000	-	-	-	-	-	-	5,000	-	-	-	-	-	5,000
B4.3 Communication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B.5 BUILDING REGIONAL COLLABORATION		255,182				262,926	103,03%	(7,744)		1,611,998	1,336,569	275,429		267,685
B5.1 ATHAR	-	-	-	-	-	-	-	-	2,360,705	-	1,876,321	484,384	-	484,384
B5.2 LATAM	15,000	-	-	6,693	44,62%	-	-	8,307	18,051	-	8,146	9,905	-	18,212
B5.3 MOSAIKON	-	-	-	-	-	-	-	-	90,566	-	16,713	73,853	-	73,853
B5.4 CHA-ICCRUM Fund Programme for ASIA	-	-	-	-	-	-	-	-	451,869	-	273,677	178,191	-	178,191
B5.5 Collaborations with Regional Institutions	10,000	-	-	5,022	50,22%	-	-	4,978	-	-	-	-	-	4,978
B5.6 Collaborations with Regional Org. Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	18,048	-	13,200	4,848	-	4,848
C KNOWLEDGE AND COMMUN SERVICES		1,193,507				1,020,471	85,50%	173,036		-	-	-		173,036
C1 Library Activities	106,000	-	(16,500) (e)	75,918	71,62%	-	-	13,582	1,141	-	561	581	-	14,162
C2 Archives activities	33,000	-	(15,000) (e)	9,202	27,88%	-	-	8,798	-	-	-	-	-	8,798
C3 Communications activities	130,000	-	(36,000) (e)	85,342	65,65%	-	-	8,658	5,181	-	5,181	-	-	8,658
C.3.1 FORUM														
D CENTRAL PRIORITY FUND														
D1 Africa Strategy	-	-	-	-	-	-	-	-	257,914	-	177,224	80,691	-	80,691
INTERNATIONAL FELLOWSHIPS														
ADV TO INT & REG CONS NETW & INST	52,000	-	-	47,678	91,69%	-	-	4,322	19,282	-	19,248	34	-	4,356
Total: Programme Implem. Costs	840,562	2,822,474	(15,595)	608,150	72,35%	2,466,277	87,38%	573,014	4,168,601	1,902,425	4,593,879	1,477,147	-	2,050,161
III. PERSONNEL COSTS														
Personnel costs (not allocated)	-	500,000	-	-	-	462,179	92,44%	37,821	-	-	-	-	-	37,821
Total: Personnel Costs	-	500,000	-	-	-	462,179	92,44%	37,821	-	-	-	-	-	37,821
IV. FINANCIAL OPERATIONS														
Doubtful Contributions	-	-	-	245,339 (e)	-	-	-	(245,339)	-	-	-	-	-	(245,339)
Adjustments Rate of Exchange	-	-	-	(38,894) (e)	-	-	-	38,894	-	-	-	-	-	38,894
General Management (Bad debts)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Returned to Sponsors	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Increase of Funds	-	-	-	360,440 (e)	-	-	-	(360,440)	-	-	-	-	-	(360,440)
Administrative Support Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	256,416	-	256,416	-	-	-
Total: Financial Operations	-	-	-	566,885	-	-	-	(566,885)	256,416	-	256,416	-	-	(566,885)
Total: General Expenditures	1,780,562	5,865,528	243,712	2,037,348	100,65%	5,343,518	91,10%	508,936	4,916,046	1,902,425	5,167,281	1,651,190	-	2,160,126
		7,646,090								6,818,471		1,651,190		

APPENDICE 1 : CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES

ÉTATS MEMBRES	2014/2015	2016/2017	ÉTATS MEMBRES	2014/2015	2016/2017
AFGHANISTAN	720	738	CHINE	389 506	386 756
AFRIQUE DU SUD	28 146	27 978	CHYPRE	3 528	3 544
ALBANIE	720	738	COLOMBIE	19 580	19 490
ALGÉRIE	10 366	10 262	CONGO	-	-
ALLEMAGNE	540 312	536 468	CÔTE D'IVOIRE	864	812
ANDORRE	720	738	CROATIE	9 502	9 450
ANGOLA	720	738	CUBA	5 254	5 168
ARGENTINE	32 680	32 482	DANEMARK	51 036	50 716
ARMÉNIE	720	738	ÉGYPTE	10 150	10 040
AUSTRALIE	156 924	155 840	ÉMIRATES ARABES UNIS	44 990	44 662
AUTRICHE	60 394	59 944	ÉQUATEUR	3 312	3 322
AZERBAÏDJAN	3 024	3 026	ESPAGNE	224 950	223 312
BAHREÏN	2 952	2 952	ESTONIE	3 024	3 026
BANGLADESH	720	738	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	1 583 646	1 624 092
BARBADE	720	738	ÉTHIOPIE	720	738
BELGIQUE	75 512	75 004	FÉDÉRATION DE RUSSIE	153 722	183 154
BÉNIN	720	738	FINLANDE	39 304	38 978
BOLIVIE	720	738	FRANCE	423 194	420 196
BOSNIE HERZÉGOVINE	1 296	1 254	GABON	1 512	1 476
BOTSWANA	1 296	1 254	GAMBIE	720	738
BRÉSIL	221 998	220 434	GÉORGIE	720	738
BRUNEI DARUSSALAM	1 944	1 920	GHANA	1 080	1 034
BULGARIE	3 528	3 544	GRÈCE	48 302	47 910
BURKINA FASO	720	738	GUATEMALA	2 016	1 994
CAMBODGE	720	738	GUYANE	720	738
CAMEROUN	936	886	HAÏTI	720	738
CANADA	225 742	224 198	HONDURAS	720	738
CHILI	25 266	25 100	HONGRIE	-	-

ÉTATS MEMBRES	2014/2015	2016/2017
INDE	50 388	50 052
IRAN	26 922	26 724
IRAK	5 110	5 094
IRLANDE	31 600	31 374
ISRAËL	29 946	29 750
ITALIE	336 528	334 120
JAPON	819 680	813 826
JORDANIE	1 656	1 624
KENYA	1 008	960
KOWEÏT	20 660	20 522
LAOS	720	738
LESOTHO	720	738
LETTONIE	3 528	3 544
LIBAN	3 168	3 174
LITHUANIE	5 542	5 462
LUXEMBOURG	6 118	6 054
LIBYE	10 726	10 704
MACÉDOINE	720	738
MADAGASCAR	720	738
MALAWI	720	738
MALAYSIE	21 236	21 114
MALDIVES	720	738
MALI	720	738
MALTE	1 224	1 182
MAROC	4 678	4 650
MAURICE	1 008	960
MAURITANIE	720	738
MEXIQUE	139 360	138 344
MONACO	936	886
MONGOLIE	720	738

ÉTATS MEMBRES	2014/2015	2016/2017
MONTÉNÉGRO	720	738
MOZAMBIQUE	720	738
MYANMAR	720	738
NAMIBIE	720	738
NÉPAL	720	738
NICARAGUA	-	-
NIGERIA	6 838	6 792
NORVÈGE	64 354	63 930
NOUVELLE-ZÉLANDE	19 148	18 972
OMAN	7 702	7 678
PAKISTAN	6 406	6 348
PARAGUAY	720	738
PAYS-BAS	125 180	124 244
PÉROU	8 854	8 784
PHILIPPINES	11 662	11 590
POLOGNE	69 680	69 172
PORTUGAL	35 848	35 582
QATAR	15 836	15 724
RÉP. DE CORÉE	150 878	149 786
RÉP. DOMINICAINE	3 384	3 396
RÉP. TCHÈQUE	29 226	29 012
ROUMANIE	17 132	16 980
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE	65 362	64 890
ROYAUME-UNI	391 880	389 044
RWANDA	720	738
SÉNÉGAL	720	738
SERBIE	3 024	3 026
SEYCHELLES	720	738
SLOVAQUIE	12 958	12 846
SLOVÉNIE	7 558	7 530

ÉTATS MEMBRES	2014/2015	2016/2017
SOUDAN	720	738
SRI LANKA	1 872	1 846
SUÈDE	72 632	72 124
SUISSE	79 254	78 620
SWAZILAND	720	738
SYRIE	2 736	2 732
TCHAD	720	738
TANZANIE	720	738
THAÏLANDE	18 068	17 938
TOGO	720	738
TRINITÉ ET TOBAGO	3 312	3 322
TUNISIE	2 736	2 732
TURQUIE	100 490	99 734
UKRAINE	-	7 438
URUGUAY	3 960	3 912

ÉTATS MEMBRES	2014/2015	2016/2017
VENEZUELA	47 438	47 098
VIETNAM	3 168	3 174
YÉMEN	720	738
ZAMBIE	720	738
ZIMBABWE	720	738
TOTAL	7 351 346	7 389 528
Augmentation/réduction provisions pour créances douteuses	(21 268)	(245 339)
TOTAL CONTRIBUTIONS ÉTATS MEMBRES	7 330 078	7 144 189

APPENDICE 2 : AUTRES CONTRIBUTIONS (CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET DONNS)

DONATEURS	Dépenses au 31 Déc. 2015	Dépenses au 30 Sept. 2017
UNESCO	119 028	102 796
UNESCO – CPM, Fonds du patrimoine mondial	220 035	195 126
ICOM	-	-
JPN – Agence des Affaires culturelles	135 202	109 886
ISR – Commission israélienne pour l'UNESCO	-	9 410
GRC – Ministère des Affaires étrangères Grèce	58 513	991
ITA – Gouvernement	36 414	25 635
FRA – Ministère de la Culture et de la Communication	58 015	63 830
SAF – South Asia Foundation	146	-
ITA – Fondazione Hallgarten	-	4 134
NOR – Ministère de l'Environnement	55 000	211 991
NLD – Netherlands Inst. of Sound Vision	10 000	-
CHN – Gouvernement	53 410	69 993
Welfare Association	-	3 520
ITA – Ministère des Affaires étrangères	4 660	149 757
ITA – Ministère des biens culturels (MIBACT)	192 861	306 389
Invitalia	-	2 596
USA – Getty Conservation Institute	229 592	24 076
Arab league Education Cult. Sc. Org. (ALECSO)	334	-
BEL – Institut Royal du Patrimoine Artistique	-	13 027
MLT – Heritage Malta	432	-
YEM - Social Fund for Development	9 593	-
USA – Annenberg Foundation	10 000	-
ARE – National Council for Tourism and Antiquities	4 702	97 497
USA – IRAQ Reconstruction	14 368	3 629
USA – Réunion Libye à Tunis	-	68 866
CHE – Office Fédéral de la Culture	28 852	241 544
ARE – Sharjah (UAE)	1 335 819	3 052 301
EGY – Fayoum University	1 044	-
USA – AV Preserve	2 295	-
NLD – Fonds Prince Claus	13 709	10 121
ITA – University of Urbino "Carlo Bo"	3 630	-
USA – Global Heritage Fund	11 558	-
BHR – Arab Regional Centre for World Heritage	108 441	5 325
USA – Smithsonian Institution	27 264	6 830
USA- Ambassadors Fund	-	66 747
POL – National Heritage Board	725 00	1 397
PER – Ministère de la culture	-	5 184
CHE – DFAE Direction politique	68 195	-
KOR – Cultural Heritage Administration (CHA)	311 058	306 909
GEO – State Treasury National Agency	-	15 141
FICLU (Italian Federation of UNESCO Clubs and Centers)	-	2 115
Inter – American Development Bank	-	9 970
MON – Gouvernement	-	1 000
VARIOUS – Consortium Sponsors FORUM 13	21 119	5 181
TOTAL	3 146 014	5 192 916